

«La mise en oeuvre de la décision du Groupe spécial permettra aux producteurs canadiens d'être plus concurrentiels aux États-Unis et d'accroître leur part du marché américain», a déclaré M. Wilson.

«Nous rencontrerons les responsables américains dès que possible afin de discuter des mesures qu'ils comptent prendre pour mettre en vigueur la décision du GATT. Nous nous attendons à ce qu'ils s'acquittent pleinement de leurs obligations commerciales internationales et accordent aux boissons alcoolisées du Canada l'égalité d'accès au marché américain», a conclu le Ministre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874